



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 013-211300538-20240411-2024_20_SG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 19

Votants : 26

A 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de M. Christian BRONDOLIN**, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de la convocation

26 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Ghislaine GUY a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE
M. Vincent DAVAL a donné procuration à M. Philippe PIGNET
Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
Mme Stephanie COLENO a donné procuration à Mme Virginie ARTERO
Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Jullien BONINO
Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO
M Victor RAVAZZA a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

Absent sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : Philippe PIGNET

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Principal

2024_20_SG

Vu l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 mars 2024 ;

Considérant qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Considérant qu'après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Après avoir présenté les chiffres du compte de gestion de l'exercice 2023 ;

Le Compte de Gestion du Comptable Public constitue un document de synthèse qui présente les résultats de l'exercice et retrace l'évolution du patrimoine de la Commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice.

Monsieur le chef de service comptable de la Trésorerie d'Arles nous a remis à fin d'approbation par le Conseil Municipal, le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du budget principal de la commune.

Le compte de gestion du receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé. Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- les balances d'entrées en début d'exercice,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- les résultats de clôture et cumulés.

Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le Comptes Administratif de l'exercice 2023, tels que :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée	Opérations de l'exercice 2023		Solde d'Exécution	Résultats cumulés
	2022	2023	Dépenses	Recettes	2023	2023
Investissement	2 074 208,50		1 859 572,14	2 961 344,60	1 101 772,46	3 175 980,96
Fonctionnement	3 532 034,49	1 332 034,49	8 734 417,19	10 507 323,95	1 772 906,76	3 972 906,76
TOTAL	5 606 242,99		10 593 989,33	13 468 668,55	2 874 679,22	7 148 887,72

Après en avoir délibéré,

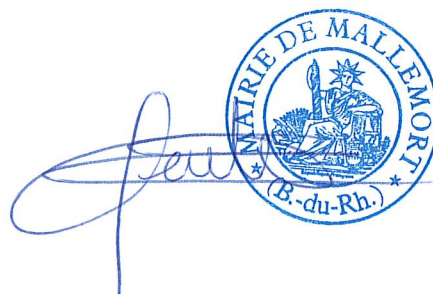
Le Conseil Municipal à la **Majorité** de ses membres, sous la Présidence de M. Christian BRONDOLIN,

De Déclarer la concordance du Compte de Gestion du Budget Principal dressé par le receveur pour l'exercice 2023, avec le Compte Administratif 2023 établi par l'ordonnateur.

D'Approuver le Compte de Gestion du Budget Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Votes pour : 21
 Vote contre : /
 Abstentions : 5




Hélène GENTE
 Maire de Mallemort